

« L'école de la confiance » dite « loi Blanquer » : 5 minutes pour comprendre ce qu'elle signifie pour vos enfants...



1. Les écoles primaires, à taille humaine et rassurantes, deviendront des Établissements Publics des Savoirs Fondamentaux :

Ces « écoles du socle » réuniront en 1 seul établissement un collège et plusieurs écoles, regroupement décidé sans consultation des enseignants ni des parents .

Le projet de loi programme donc la disparition des directeurs d'écoles, remplacés par un adjoint (au collège de secteur) en charge de plusieurs écoles.

→ Vous, parents, ne pourrez plus rencontrer le directeur facilement, ceux-ci ne pourront plus vous appeler pour les urgences, gérer les entrées et sorties pour rendez-vous médicaux...



2. La carte scolaire n'existera plus:

Le projet de loi fait disparaître du Code de l'Éducation l'obligation pour l'État d'accueillir les enfants « au plus près de leur domicile ».

→ Vos enfants ne seront plus systématiquement scolarisés dans l'école de quartier mais dans l'établissement où il y aura de la place, sans recours possible.



3. Les villes devront financer davantage d'écoles privées, au détriment du service public:

Le projet de loi annonce une scolarisation obligatoire dès 3 ans (alors que 97% le sont déjà !). Les communes devront donc dorénavant financer les maternelles privées installées sur leur territoire.

→ Il est à craindre que le budget des écoles publiques soit impacté...



4. Les enseignants seront de plus en plus recrutés sans avoir suivi de formation !

Aujourd'hui, les enseignants de vos enfants sont recrutés à BAC+5 et titulaires d'un concours de la Fonction Publique. Le projet de loi crée un dispositif de recrutement d'étudiants (dès la 2ème année de licence) à qui seront confiées des missions d'enseignement en responsabilité de classe.

→ Par le biais de ce recrutement « à bas coût », vos enfants seront confiés à des étudiants pas encore formés au métier de l'enseignement.



5. Des effectifs aggravés, des conditions d'apprentissage inadmissibles !

Les effectifs de certaines classes, dans certaines écoles augmentent considérablement.

Ce projet de loi vise à supprimer encore 2650 postes alors que le nombre d'élèves continue d'augmenter.

A ça, l'inclusion des élèves en situation de handicap est mise à mal par des moyens (financiers et d'accompagnement) inexistantes par moment (plusieurs dizaines d'enfants sont sans AVS dans notre département), trop faibles ailleurs...

Vos enfants se verront accueillis dans des classes surchargées où il deviendra de plus en plus difficile d'adapter les apprentissages à leurs spécificités d'enfants tous différents.

→ S'il est particulièrement intéressant de travailler dans de petits effectifs, comme il va être généralisé dans tous les CP et CE1 de REP et REP+, l'expression « déshabiller Pierre pour habiller Paul » prend ici tout son sens !